Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260511-2026_05_39-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 11 mai 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le onze mai deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
04/05/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Numéro de la Délibération :
2026-05-39

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Anaïs BIDAULT, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, Cynthia QUÉRO.

M. Sylvain BOSCHAT, Blaise BLEUNVEN, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Antoine STEVENS, Alain TRUBUIL Ludovic VICENT.

Absents : Pablo ROUILLÉ

Absent(e)s excusé(e)s : Victor LE NAGARD a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Cyril LE FUR a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Devis protection incendie

M. le maire explique à l'assemblée que suite à la vérification annuelle de la maintenance incendie, l'entreprise a relevé plusieurs défauts ou manques. Afin de nous mettre en conformité, Scutum incendie nous a établi des devis pour chaque site concerné listés ci-après :

Perret (mairie) : Remplacement d'un extincteur pour un montant de 87.80 € HT (105.36 € TTC)

Saint-Gelven (mairie) : Remplacement d'un extincteur et reprise d'un pour dénaturation pour un montant de 99.67 € HT (119.60 € TTC).

Perret (mairie et salle des fêtes) : Remplacement des BAES hors service pour un montant de 288.57 € HT 346.28 € TTC).

Laniscat (mairie) : Remplacement des BAES hors service pour un montant de 393.82 € HT (472.58 € TTC).

Saint-Gelven (gite, mairie, salle polyvalente) : Remplacement des BAES hors service pour un montant de 475.44 € HT (570.53 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide les propositions de Scutum incendie détaillées ci-dessus
- Autorise le maire signer les devis.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260511-2026_05_39-DE

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570	